

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 803 214 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.10.1997 Bulletin 1997/44

(51) Int. Cl.⁶: **A47F 7/00**

(21) Numéro de dépôt: **96450006.0**

(22) Date de dépôt: **24.04.1996**

(84) Etats contractants désignés:
BE CH LI NL SE

(72) Inventeur: **Chanoine, Michel**
87700 Beynac (FR)

(71) Demandeur: **ALBADECOR S.A.**
F-87310 Saint Laurent Sur Gorre (FR)

(74) Mandataire: **Thébault, Jean-Louis**
Cabinet Thébault
111 cours du Médoc
33300 Bordeaux (FR)

(54) **Présentoir autonome pour la vente combinée d'images et de cadres et agencement de plusieurs présentoirs en modules**

(57) L'invention concerne un présentoir (10) d'images (30) et de cadres (32) en combinaison avec un bâti (12), à agencement vertical et par format, comprenant un bac de présentation (14), de choix et de stockage d'images d'un format donné, orientées suivant au moins une rangée face au consommateur et à mi-hauteur, ainsi qu'au moins une étagère (16) disposée au-dessus ou au-dessous dudit bac, supportant des cadres adaptés au format desdites images avec une sélection donnée de moulures ainsi que des échantillons (34) des moulures ainsi sélectionnées, disposés au-dessus et/ou au droit dudit bac de façon à permettre des essais.

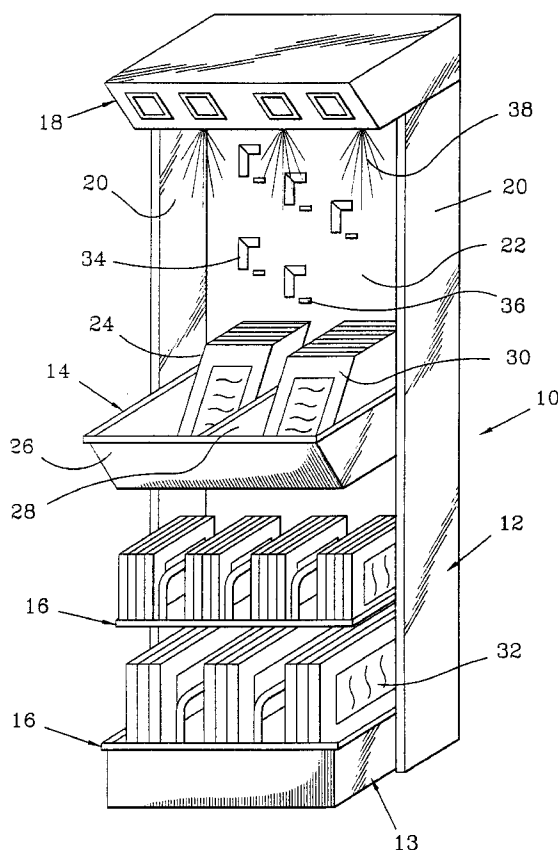


FIG.1

EP 0 803 214 A1

Description

La présente invention a pour objet un présentoir autonome pour la vente combinée d'images et de cadres adaptés auxdites images à agencement vertical, ainsi qu'un agencement en modules de ces présentoirs.

On connaît des présentoirs de cadres qui sont composés de plusieurs étagères les unes au-dessus des autres, portant de nombreux cadres prêts à l'usage, de différents formats et avec un grand choix de baguettes d'encadrement.

Juxtaposé à cet ensemble de cadres, il y a un présentoir à volets mobiles à la façon d'un livre, volets sur lesquels le consommateur peut choisir une image à encadrer.

Les différents prix sont apposés sur les produits ou à proximité immédiate de ces produits.

On a constaté que cet agencement conduit rapidement à des désordres, tant dans les formats, que dans les modèles de cadres eux-mêmes et à de nombreux autres inconvénients.

En effet, le consommateur choisit généralement une image selon un thème sûrement mais aussi selon un format en fonction du lieu prévu de suspension de l'image encadrée. Simultanément, il porte son attention sur le prix.

Deux possibilités s'offrent à lui, noter le format ou prendre un exemplaire de l'image choisie pour aller trouver un cadre adapté, tant en dimensions qu'en type de baguettes.

Si le rayon est parfaitement ordonné, le consommateur arrive à faire son choix mais s'il y a un désordre quelconque ou aussi un choix trop important, le consommateur peut abandonner rapidement, surtout en grande surface où le temps pour le choix de chaque article est réduit. Dans ce cas, il peut reposer précipitamment le cadre en un endroit qui n'est pas le bon, y compris en commettant de bonne foi une erreur, ce qui augmente encore le désordre ; mais il peut même poser l'image, lorsqu'il l'a transportée pour effectuer des essais, en réel, avec les cadres, ce qui peut conduire à des dégradations de produit tout en rendant le rayon encore moins attractif. Qui plus est, l'essai est souvent bien difficile car les cadres sont sous film de protection plastique, ce qui modifie quelque peu la couleur et pour le moins l'aspect brillant, satiné ou vieilli de la moulure.

On remarque le déplacement latéral du consommateur du présentoir d'images jusqu'aux cadres, ce qui est un [rein important à l'achat, d'autant plus que l'allée est encombrée aux périodes d'affluence.

De plus, lors d'un déplacement latéral, le consommateur a tendance à rechercher dans la partie de la gondole ou des étagères située à mi-hauteur et la démarche de recherche en partie haute et basse n'est pas immédiate dans ce type d'agencement.

Il y a ensuite le problème du prix car il faut ajouter les deux prix de l'image et du cadre ; or, on utilise de plus en plus les codes à barres, le prix étant affiché en clair uniquement sur le volet ou la tranche de l'étagère.

Il faut alors mémoriser le prix de l'image et trouver le bon prix du cadre ou faire un aller et retour, ce qui crée une certaine culpabilisation face à l'achat et on a constaté une mévente certaine.

Tous ces inconvénients engendrent, outre les manques à la vente, des frais importants d'entretien du rayon.

Du point de vue de l'attrait du consommateur, les produits sont soumis à l'éclairage général du lieu de vente qui, s'il présente une densité de lumière suffisante pour une bonne vision des produits et une bonne lecture, est très mal adapté pour la mise en valeur d'images, d'une part, à cause du manque d'intensité lumineuse mettant en valeur la qualité du tracé de l'image et ses reflets, mais surtout à cause de la température de couleur de l'éclairage général. Cette température est beaucoup trop froide, généralement de l'éclairage par des tubes au néon ou des lampes à vapeur de mercure. Un cadre devant participer à la douceur et à la chaleur d'un lieu dans lequel il doit être intégré, le mode de présentation au consommateur est pour le moins peu attractif.

Un autre problème général est posé par les images elles-mêmes qui ne sont pas toujours au bon format car il se trouve qu'à l'heure actuelle les fournisseurs d'images sont distincts des fournisseurs de baguettes.

Aussi, la solution tout à fait adaptée et décorative, bien connue et utilisée par les encadreurs, consiste à adapter un passe-partout.

On comprend immédiatement la difficulté de gestion supplémentaire posée par cet accessoire, ce qui rebute de façon quasi-définitive le consommateur type qui recherche une image et un cadre associé, d'un prix de revient relativement bas, qui cherche à effectuer un achat rapide, qui souhaite avoir la certitude d'une bonne adéquation de l'image avec le cadre.

Il faut proposer un produit prêt à l'achat avec néanmoins une possibilité de choix entre un certain nombre de combinaisons image / cadre.

On a pu constater également qu'il convient de limiter ce nombre de combinaisons car le but recherché n'est pas d'ordre artistique mais décoratif. Le choix de moulure ne doit pas être aussi important que dans l'atelier d'un encadreur puisqu'il ne s'agit pas d'adapter l'encadrement à une image quelconque présentée par ledit consommateur en fonction du goût de ce consommateur.

De plus, le demandeur a déjà proposé un espace encadrement permettant la réalisation de tels encadrements à façon, un tel espace étant décrit dans le brevet européen N° EP-A-0 406 049, mais comme on peut le constater, s'il donne entièrement satisfaction, il ne répond pas au problème posé et aux contraintes engendrées.

La présente invention a pour objet un présentoir autonome pour la vente combinée d'images et de cadres, à agencement vertical ergonomique notamment pour grandes surfaces de façon à éviter les déplacements latéraux du consommateur, dont la recherche,

pour le consommateur, est optimisée avec une présentation des images de face, dont les images sont visibles de l'allée de circulation, dont le calcul du prix couple image / cadre est immédiat, dont le choix est simple par une réduction des combinaisons et par des propositions image / cadre retenues qui sont choisies de façon coordonnée suivant les règles décoratives simples et bien connues.

De plus, le consommateur peut faire son choix par un essai réel de l'image placée dans un échantillon de baguette, avant de prendre le cadre adapté disposé à proximité immédiate. Le réflexe d'achat est suscité sans culpabilisation. La durée de l'achat est réduite si bien qu'elle est parfaitement compatible avec l'espace temps que le consommateur a prévu de s'accorder dans son subconscient. Le présentoir a également pour but de s'intégrer parfaitement dans les linéaires existants dans les grandes surfaces car les modules, par exemple en France, sont de 1,30 mètres et il faut que le présentoir, avec le format standard de la photo, s'intègre entre deux autres rayons mais aussi qu'il puisse être posé sur son propre socle dans un espace libre de gondole avec un simple raccordement électrique.

Il faut également que le présentoir soit auto-vendeur, si bien qu'il dispose d'un éclairage intégré dont la température de couleur est adaptée et tire plutôt sur les tons chauds de façon à faire ressortir toutes les qualités de l'image.

A cet effet, le présentoir d'images et de cadres en combinaison, à agencement vertical et par format, comprend un bac de présentation, de choix et de stockage d'images d'un format donné, orientées suivant au moins une rangée face au consommateur et à mi-hauteur, ainsi qu'au moins une étagère disposée au-dessus ou au-dessous dudit bac, supportant des cadres adaptés au format desdites images avec une sélection donnée de moulures ainsi que des échantillons des moulures ainsi sélectionnées, disposés au-dessus et/ou au droit dudit bac de façon à permettre des essais.

Ce bac comprend des faces arrière et frontale inclinées, prévues pour recevoir les images en appui, en sorte que le regard du consommateur se trouve toujours perpendiculaire au plan des images.

Selon un mode de réalisation préférentiel, le présentoir comprend un bandeau au-dessus du bac, équipé au moins d'un éclairage dont l'orientation est en direction des images disposées dans le bac et dont la température de couleur est adaptée aux couleurs des images.

Selon un premier mode de réalisation, les échantillons de moulures sélectionnées sont rapportés sur le fond du présentoir au-dessus du bac de stockage.

Selon un second mode de réalisation, le bac comprend sur sa face avant un fronton prévu pour recevoir les échantillons de moulures sélectionnées.

Selon un perfectionnement du présentoir, les échantillons sont décalés en inclinaison et/ou en profondeur les uns par rapport aux autres, de façon à permettre le positionnement pour essai d'une image

sélectionnée dans le bac.

L'invention a également pour objet un agencement de présentoirs qui comprend plusieurs présentoirs de différents formats juxtaposés les uns aux autres, par unité ou par multiple, en sorte de réaliser des modules de largeur et de profondeur constantes.

Selon une caractéristique de cet agencement, il est prévu des modules intégrant des étagères de stockage de cadres du présentoir adjacent.

La présente invention a pour objet un présentoir dont un mode de réalisation est décrit en détail, ci-après, afin d'en faire apprécier tous les avantages, ce mode de réalisation étant préférentiel mais non limitatif. Cette description est faite en regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation du présentoir selon l'invention, avec un bandeau d'information en partie haute et les échantillons sur le fond dudit présentoir, au-dessus du bac,
- la figure 2 est une vue de face d'un agencement de plusieurs présentoirs comprenant différents formats, avec les échantillons de moulures disposés sur le fond du présentoir,
- les figures 2A à 2E sont des vues en élévation latérale des différents présentoirs de la figure 2,
- la figure 3A est une vue de face d'un agencement de plusieurs présentoirs comprenant différents formats, avec les échantillons de moulures disposés sur le fronton au droit du bac,
- la figure 3B est une vue en élévation latérale de l'un des présentoirs de l'agencement de la figure 3A,
- la figure 4 est une vue schématique de deux modules de longueurs identiques intégrant des présentoirs de différents formats,
- la figure 5 montre un bac avec des moyens de maintien plus ajourés laissant mieux voir encore les images, et
- les figures 6A et 6B montrent respectivement une vue de face et une vue en coupe, suivant la ligne 6-6 de la figure 6A d'un panneau pour essai de baguettes.

Sur la figure 1, on a représenté un présentoir 10, comprenant un bâti 12 avec un socle 13, un bac de présentation 14, des étagères 16 et un bandeau 18.

Le bâti 12 comprend deux montants latéraux 20, un fond 22 reliant le socle 13 au bandeau 18 et supportant le bac de présentation 14 et les étagères 16.

Le bac de présentation 14 est ouvert sur le dessus et comprend une face arrière 24 et une face frontale 26 inclinée respectivement vers l'arrière et vers l'avant pour former sensiblement un V tronqué avec le fond du bac.

Dans l'exemple représenté, le bac de présentation 14 comprend un séparateur 28 disposé en position médiane afin de guider deux lots d'images 30 orientées face au consommateur, d'un format donné F1. Le bac est situé à mi-hauteur pour l'individu type.

Les étagères 16 portent des cadres 32 prêts à l'usage du format F1 adapté pour recevoir les images F1, rangées dans des casiers numérotés. Ces cadres sont réalisés à partir de moulures sélectionnées en nombre réduit, dans l'exemple représenté, au nombre de 5, avec un type de moulure par casier.

Des échantillons 34 de ces cinq moulures sont rapportés sur le fond 22 du présentoir. Ces échantillons sont des morceaux de moulure, coupés à onglet, et assemblés à angle droit pour former un coin de cadre. Une étiquette 36, de prix et d'indication de numéro de casier correspondant, est apposée à proximité immédiate de chaque échantillon, correspondant au prix du cadre. Le fronton 18 porte des exemples de réalisation de cadres et des inscriptions publicitaires ou d'informations.

Dans le bandeau, il est également intégré un éclairage 38, orienté vers le bac, plus particulièrement vers les images. La température de couleur de cet éclairage est adaptée à la mise en valeur des images, c'est-à-dire dans la gamme des températures chaudes de préférence.

Un tel présentoir est utilisé de la façon suivante par le consommateur qui :

- circulant devant le présentoir, peut voir directement l'image de la tête de lot puisque le bac est ouvert,
- consulte les différentes images dont le choix peut être très varié tout en répondant à un thème donné, de façon connue,
- sélectionne une image et la place dans l'un ou l'autre des échantillons de façon à choisir la moulure, et renouvelle cette opération plusieurs fois si nécessaire, et
- conserve l'image sélectionnée et prélève dans le casier correspondant contenant le cadre dont la moulure a été choisie.

On constate que le consommateur reste sur place, grâce à l'agencement vertical des différents éléments dans le présentoir, sans déplacement latéral, sauf à vouloir changer de format.

Dans ce cas, l'invention propose un agencement en modules des présentoirs, ainsi que représenté sur la figure 2. De gauche à droite, on peut disposer de formats standards : 18 x 24, 24 x 30, 40 x 50 et 60 x 80. Dans cet agencement, il est prévu à l'extrême droite, des étagères de stockage de cadres du format des cadres du présentoir adjacent. On remarque, sur cette figure 2, une variante de réalisation avec un bandeau support de cadres, les inscriptions publicitaires ou d'informations étant, dans ce cas, portées par la face frontale 26 du bac de présentation 14.

Sur les figures 2A à 2E, on a représenté les dispositions respectives des cadres et des images en fonction des formats respectifs 18 x 24, 24 x 30, 40 x 50 et 60 x 80 pour les figures 2A à 2D.

Dans les dispositions représentées sur les figures 2C et 2D, un espace 40 est éventuellement ménagé afin

d'autoriser le passage de la partie inférieure de l'image lors des essais de moulure.

Sur les figures 2A et 2B, les échantillons sont inclinés vers l'arrière par rapport au fond et décalés en profondeur afin de faciliter les manoeuvres de sélection.

De même, des arceaux de profondeur et/ou de maintien 42 sont disposées entre les lots de cadres en fonction des moulures ou derrière les cadres pour éviter un rangement en profondeur pour les petits formats.

Sur la figure 3A, et ainsi que cela est montré en détail sur la figure 3B, le présentoir est muni, en variante, d'un fronton 44 sur lequel sont rapportés les échantillons 34 de moulures. Ces échantillons sont dans ce cas linéaires, afin que le consommateur intègre l'image par dessous, dans la position en trait discontinu de la figure 3B.

Sur la figure 4, on a montré l'agencement en modules de dimension D donnée. En effet, dans les grandes surfaces, les linéaires sont subdivisés en longueurs standardisées, par exemple 1.300 mm. Ainsi, on peut regrouper un présentoir double de 18 x 24 mm avec un présentoir double de 24 x 30 mm pour les longueurs respectives de 590 et 710 mm et un présentoir avec un simple 40 x 50 mm et un simple 60 x 80 mm pour des longueurs respectives de 560 mm et 740 mm.

Les dimensions indiquées correspondent à des exemples de dimensions sensiblement normalisées, au niveau français et dans certains pays européens, mais le présentoir selon l'invention s'adapte, bien entendu, à tous types de dimensions et notamment aux dimensions anglo-saxonnes.

On constate, ainsi que cela a été annoncé dans le préambule, l'absence de déplacement latéral du consommateur, dont le choix et la saisie du produit s'effectuent dans un même espace, vertical. De plus, l'éclairage permet au consommateur de réaliser des essais dans le magasin avec des conditions d'éclairage sensiblement identiques à celles qu'il retrouvera dans une pièce d'habitation.

L'agencement de la figure 1 peut sembler préférable aux autres variantes proposées car le consommateur perçoit directement la communication qui se trouve isolée et en partie supérieure du présentoir et, d'autre part, il n'a pas à effectuer de mouvements délicats pour saisir un cadre en hauteur surtout pour les grands formats. De plus, la présentation des échantillons sur le fond du présentoir se rapproche le plus des conditions réelles d'utilisation.

Sur la figure 5 on a représenté une variante de réalisation du maintien des cadres en position grâce à un ensemble de barres qui vient remplacer le bac tel que représenté sur les figures précédentes. Cette modification permet au consommateur d'apprécier plus rapidement le contenu qui lui est présenté. Sur les figures 6 et 6A on a représenté un panneau sur lequel est rapporté les échantillons de moulures 34 schématiquement représentés sur la figure 1.

Ainsi que cela est montré par l'ensemble des figures 6A et 6B, les moulures se trouvent inclinées suivant

une direction qui est la résultante de l'intersection de deux plans, ce qui facilite l'introduction des images par les clients, pour essai.

8. Agencement selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comprend des modules intégrant des étagères de stockage de cadres du présentoir adjacent.

Revendications

5

1. Présentoir (10) d'images (30) et de cadres (32) en combinaison avec un bâti (12), à agencement vertical et par format, comprenant un bac de présentation (14), de choix et de stockage d'images d'un format donné, orientées suivant au moins une rangée face au consommateur et à mi-hauteur, ainsi qu'au moins une étagère (16) disposée au-dessus ou au-dessous dudit bac, supportant des cadres adaptés au format desdites images avec une sélection donnée de moulures ainsi que des échantillons (34) des moulures ainsi sélectionnées, disposés au-dessus et/ou au droit dudit bac de façon à permettre des essais. 10 15
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bac (14) comprend des faces arrière (24) et frontale (26) inclinées, prévues pour recevoir les images (30) en appui, en sorte que le regard du consommateur se trouve toujours perpendiculaire au plan des images. 20 25
3. Présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend un bandeau (18) au-dessus du bac, équipé au moins d'un éclairage (38) dont l'orientation est en direction des images disposées dans le bac et dont la température de couleur est adaptée aux couleurs des images. 30
4. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les échantillons (34) de moulures sélectionnées sont rapportés sur le fond (22) du présentoir au-dessus du bac de stockage. 35 40
5. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le bac (14) comprend sur sa face avant un fronton (44) prévu pour recevoir les échantillons (34) de moulures sélectionnées. 45
6. Présentoir selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que les échantillons (34) sont décalés en inclinaison et/ou en profondeur les uns par rapport aux autres, de façon à permettre le positionnement pour essai d'une image sélectionnée dans le bac. 50
7. Agencement de présentoirs selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs présentoirs (10) de différents formats juxtaposés les uns aux autres, par unité ou par multiple, en sorte de réaliser des modules de largeur et de profondeur constantes. 55

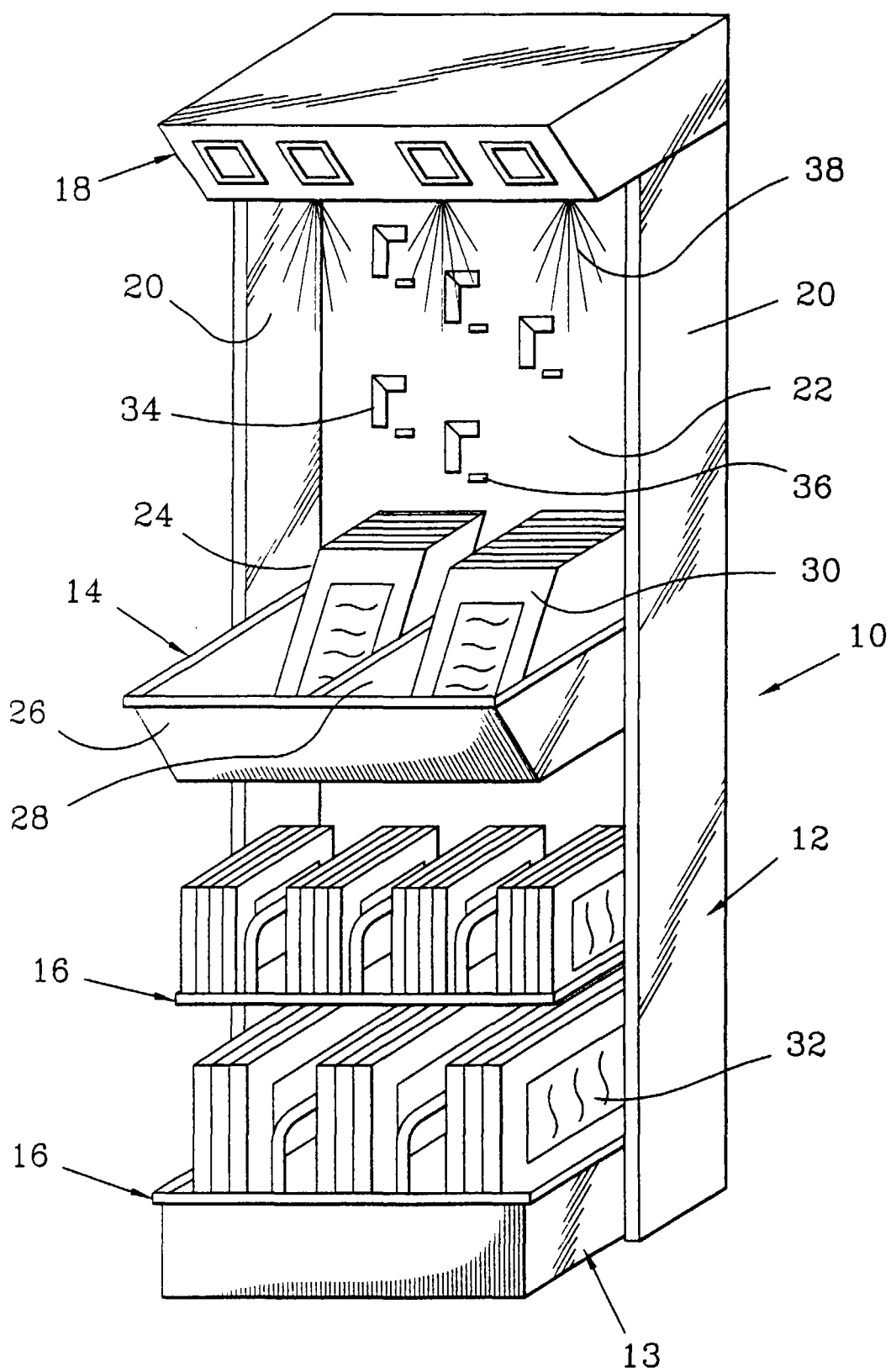


FIG. 1

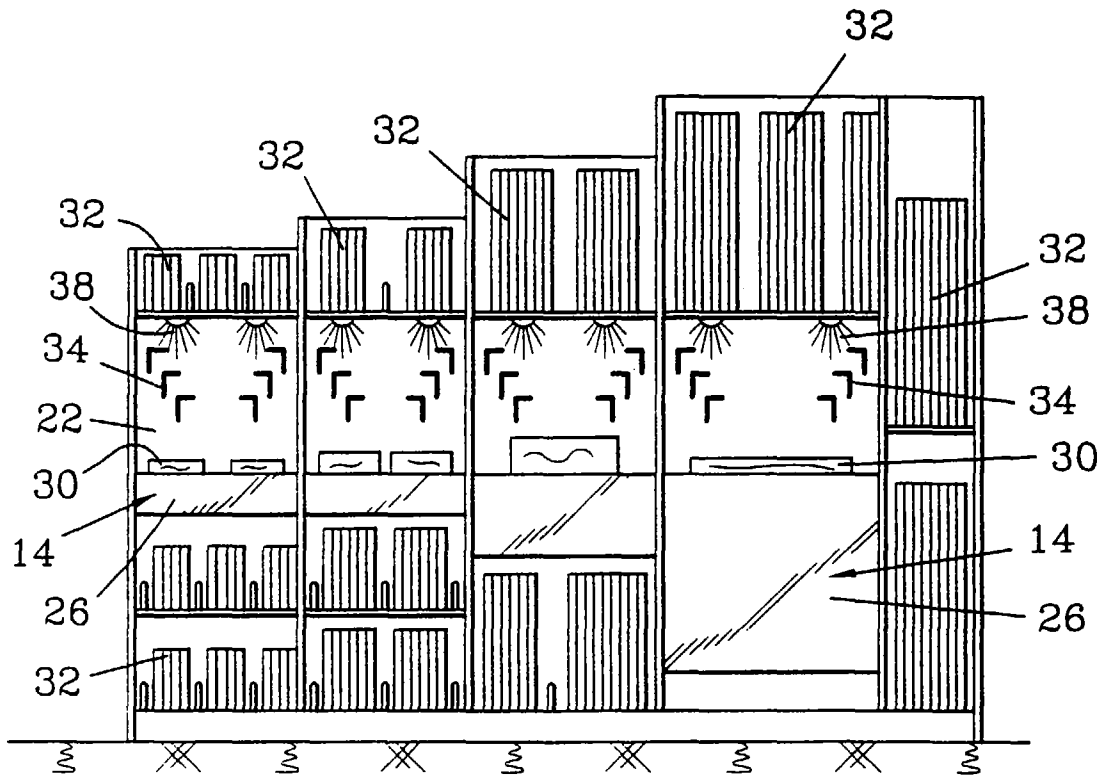


FIG. 2

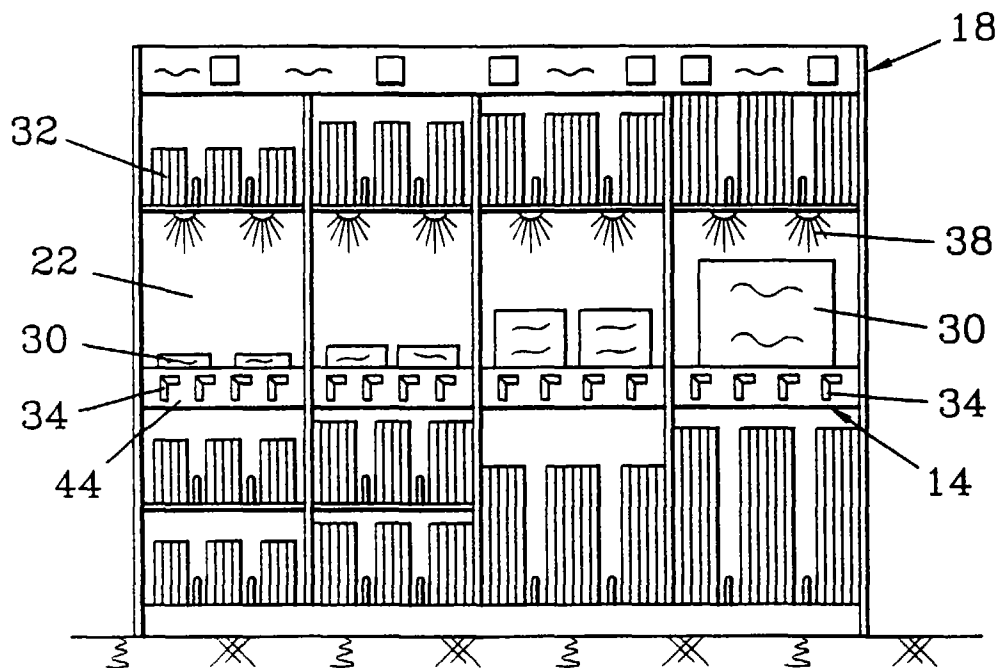


FIG. 3A

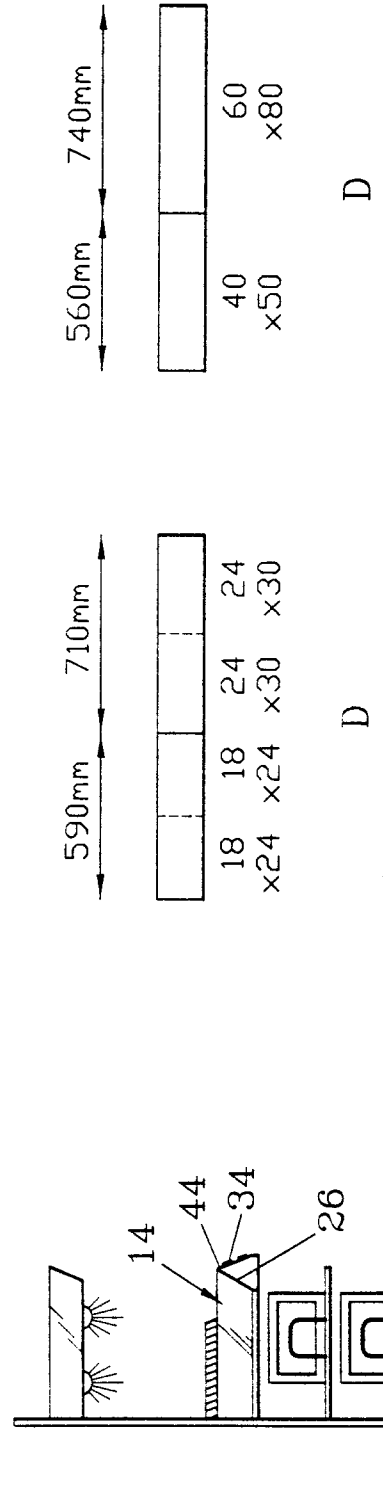
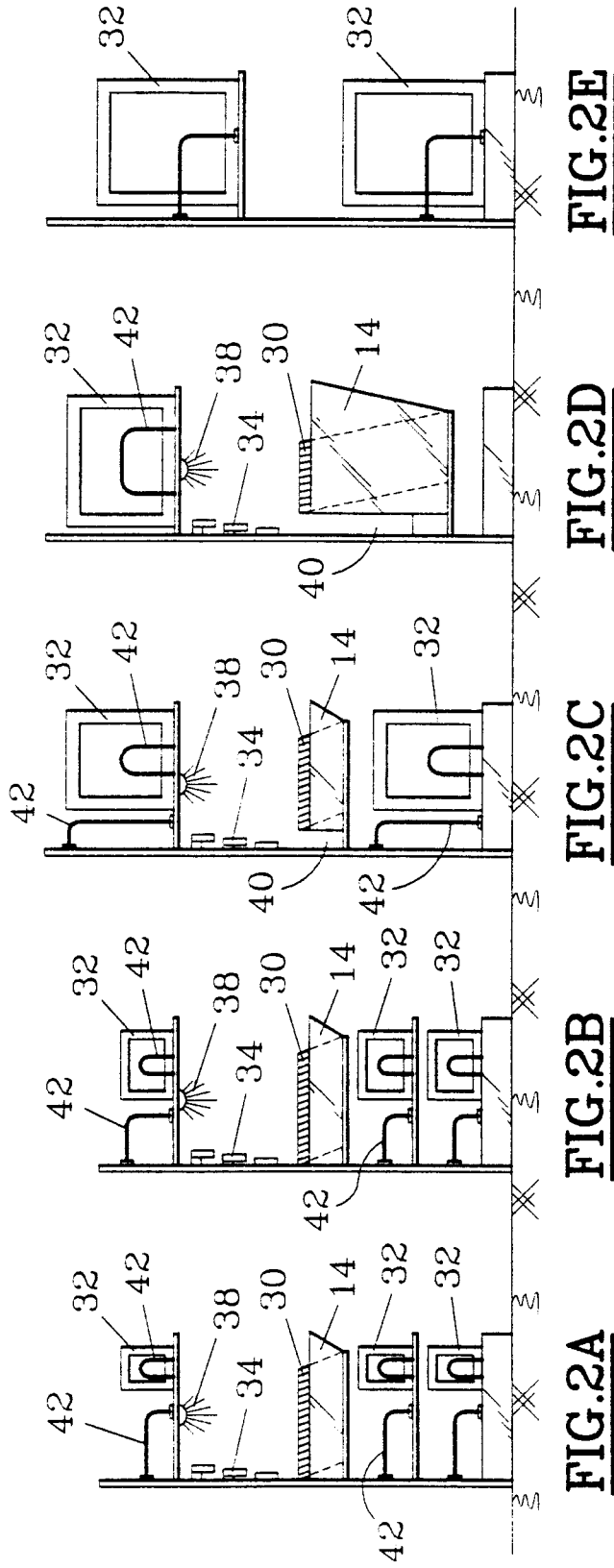


FIG. 4

FIG.5

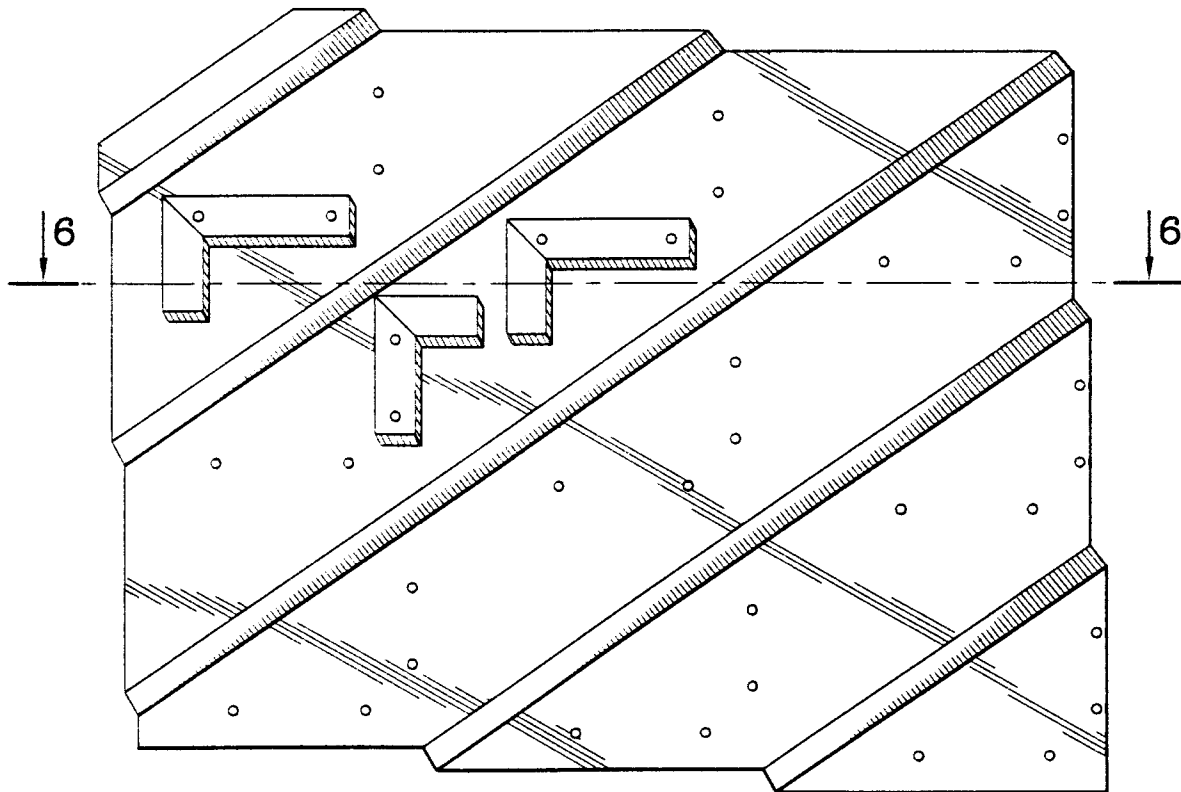
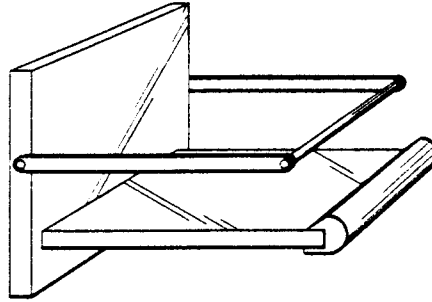


FIG.6A

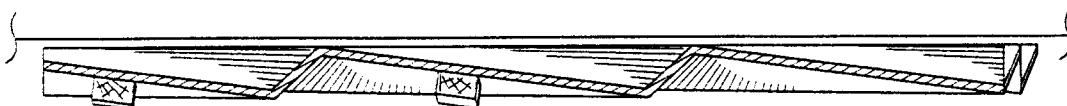


FIG.6B



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 45 0006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE-U-88 04 473 (ALBADECOR S.A.) * page 2, ligne 24 - page 4, ligne 31; figure 1 *	1	A47F7/00
A	FR-A-2 628 958 (BRIO S.A.) * page 2, ligne 13 - page 3, ligne 32; figure 1 *	1	
A	US-A-3 181 703 (DUNHAM) * colonne 2, ligne 19 - colonne 3, ligne 44; figure 1 *	1	
A	CH-A-187 856 (SOCIETE D'ETUDES ET APPLICATIONS INDUSTRIELLES) * page 2, colonne 1, ligne 20 - colonne 2, ligne 6; figure 9 *	2	
A	DE-U-92 10 952 (PÜTZ) * revendications 1,4; figures 1,2,22 *	3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F B25H B23D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		14 Octobre 1996	Pineau, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)